



Bureau Régional de Renforcement des Capacités (BRRC-AOC)

Abidjan

**PROJET D'APPUI À LA FACILITATION DES
ÉCHANGES DANS LES PAYS DE LA REGION
AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE DE
L'OMD PAR LE BIAIS DE L'ETUDE SUR LE
TEMPS NÉCESSAIRE A LA MAINLEVÉE DES
MARCHANDISES (TRS)**

**Project for Trade Facilitation Support to
Countries of the WCO West and Central
Africa Region through Time Release Studies
(TRS)**

Table des matières

1. Contexte et justification	5
2. Contraintes et opportunités	6
2.1 Contraintes	6
2.2 Opportunités	6
3. Avantages de la réalisation du TRS par les pays de la Région AOC	6
4. Objectifs et résultats attendus	7
4.1 Objectif global	7
4.2 Objectifs spécifiques	7
4.3 Résultats	7
5. Activités et calendrier de réalisation	7
5.1 Activités	7
5.1.1 Résultat 1: Une Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises (TRS) a été réalisée dans chacun des pays membres de la Région AOC, conformément à l'Article 7.6 de l'AFE de l'OMC.	7
5.1.2 Résultat 2: Chaque pays membre de la région AOC met en œuvre une feuille de route élaborée sur la base des recommandations du TRS et s'est approprié la démarche TRS	8
5.2 Calendrier des activités	Erreur ! Signet non défini.
6. Gestion du Projet et Rapports	8
6.1 Gestion du Projet	8
6.2 Rapports	8
ANNEXE	9
Annexe 1 : Budget	9
Annexe 2 : Calendrier d'exécution	111
Annexe 3 : Cadre logique	122

Abréviations

AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC
BRRC-AOC	Bureau Régional du Renforcement des Capacités pour l'Afrique Occidentale et Centrale
CKR	Convention de Kyoto Révisée
GIZ	Agence de Coopération Allemande pour le Développement
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
TRS (Time Release Study)	Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises
ZLECAf	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

1. Contexte et justification

La Région Afrique Occidentale et Centrale de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) regroupe 23 pays. Lesdits pays sont à la fois membres de l'OMD et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Une bonne partie d'entre eux ont soit accédé à la Convention de Kyoto révisée, soit ratifié l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges (AFE) ou ont rempli les deux obligations. Ils ont également identifié le développement du commerce international comme moteur de leur croissance économique.

De nos jours, outre leur mission traditionnelle de collecte des recettes publiques, les administrations des douanes des pays de l'Afrique Occidentale et Centrale sont appelées à apporter une contribution significative dans la compétitivité économique et le développement de leurs pays. Cette contribution passe par la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges à travers l'application des normes internationales, notamment celles édictées par la Convention de Kyoto révisée (CKR) de l'OMD, le Cadre de Normes SAFE et l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges (AFE), sans oublier la Zone de Libres Echanges Continentale Africaine (ZLECAf).

En particulier, l'article 7.6 de l'AFE demande aux pays membre de l'OMC de « mesurer et à publier le temps moyen qui leur est nécessaire pour la mainlevée des marchandises, périodiquement et d'une manière uniforme, au moyen d'outils tels que, entre autres, l'Étude de l'OMD sur le temps nécessaire à la mainlevée ».

Outil stratégique accepté sur le plan international pour mesurer le temps réel nécessaire à la mainlevée et / ou au dédouanement des marchandises, à partir du moment de leur arrivée jusqu'à la mainlevée physique, l'Étude de l'OMD sur le temps nécessaire à la mainlevée (TRS), permet d'évaluer l'efficacité et l'efficacités de chaque acteur dans le processus d'écoulement de la cargaison et d'identifier les goulots d'étranglement affectant le dédouanement des marchandises.

Le TRS repose sur le constat que si les douanes comptent parmi les principaux acteurs aux frontières et jouent un rôle essentiel dans l'accélération du mouvement international des marchandises, il est néanmoins important que les administrations des douanes évaluent l'efficacité et l'efficacités non seulement de la douane, mais aussi d'autres acteurs du commerce international, afin d'optimiser la facilitation des échanges et, partant, d'améliorer les performances globales.

A l'entame de tout processus de modernisation de la gestion des frontières visant la facilitation des échanges, le TRS devient indispensable pour identifier les goulots d'étranglement, afin de proposer des mesures correctrices et de mettre en œuvre une feuille de route pour améliorer la fluidité et l'efficacité de la chaîne de dédouanement. Elle permet également de disposer des données de référence pour mesurer la performance et le progrès réalisé en matière de facilitation des échanges.

C'est ainsi que le Plan Stratégique Régional 2018-2022 de la Région de l'OMD pour l'Afrique Occidentale et Centrale, recommande aux administrations douanières de la Région de mettre en place, en collaboration avec tous les intervenants de la chaîne logistique nationale, des mécanismes pour mesurer périodiquement, le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises en vue de la réduction continue des délais et coûts liés au dédouanement et en publier conjointement les résultats (Action V.4.5).

Si certaines administrations des douanes des pays membres du BRRC-AOC ont déjà effectué l'Étude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises, l'expérience reste toutefois

timide au sein de la région. A peine six (06) administrations sur les vingt-trois ont réalisé le TRS. Cette situation peut être attribuée au manque de moyens financiers et à l'absence d'une culture de mesure de la performance, notamment en matière de facilitation des échanges.

La réalisation des études TRS par tous les pays de l'Afrique Occidentale et Centrale membres de l'OMD et la pérennisation de cette activité permettra de mettre en œuvre **une traine de** mesures efficaces pour la réduction des délais et des coûts de passage des marchandises au niveau des différents ports, aéroports et frontières terrestres de la région AOC. Il en résultera le développement des échanges, l'attrait des investissements, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. De plus, la région AOC disposera d'une base de données actualisée lui permettant élaborer sa politique de facilitation des échanges.

Par ailleurs, l'augmentation des échanges qui résultera de ces mesures de facilitation permettra aux administrations douanières de la région AOC d'améliorer leur performance en matière de collecte des recettes pour le trésor public.

2. Contraintes et opportunités

2.1 Contraintes

La réalisation des Etudes sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises nécessite des ressources financières que les administrations douanières ne sont pas toujours en mesure de satisfaire en interne.

D'autres contraintes majeures dans la réalisation dudit projet sont :

- Le manque de ressources humaines en interne disposant des compétences nécessaires pour réaliser les TRS ;
- La forte priorisation des actions de mobilisation des recettes au détriment des activités liées à la facilitation des échanges ;
- Le développement mitigé de la gestion coordonnée des frontières ;
- Dans bon nombre de pays, les Comités Nationaux de Facilitation des échanges sont encore en construction ;
- Le faible niveau de développement du partenariat douanes-entreprises.

2.2 Opportunités

- La mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, notamment le traitement spécial et différencié ouvert à tous les pays de la région AOC;
- Le Programme Mercator de l'OMD ;
- La volonté affichée des administrations douanières de la Région AOC à s'engager dans la réforme et la modernisation ;
- Une expertise régionale en gestation ;
- La volonté affichée des administrations douanières de la région à mutualiser leurs expériences en matière de réforme et de modernisation ;
- Le Plan Stratégique régional qui consacre des volets importants à la facilitation des échanges, à la gestion coordonnée des frontières et au développement des partenariats et avec le secteur privé.

3. Avantages de la réalisation du TRS par les pays de la Région AOC

La réalisation du TRS dans les 23 pays de la région AOC aura des avantages certains pour lesdits pays, notamment :

- Le renforcement de l'efficacité des administrations douanières et des autres services de contrôle à la frontière ;
- L'amélioration du climat des affaires ;
- Le renforcement de la gestion coordonnée des frontières ;
- Le renforcement du partenariat avec le secteur privé ;
- La réduction des coûts et délais de dédouanement des marchandises ;
- L'incitation à l'investissement ;
- Le renforcement de la compétitivité des entreprises et augmentation de la productivité nationale.

4. Objectifs et résultats attendus

Le présent projet vise les objectifs suivants :

4.1 Objectif global

Contribuer à la facilitation des échanges par la réduction des délais et des coûts liés au dédouanement des marchandises au sein de la région AOC.

4.2 Objectifs spécifiques

- Identifier les goulots d'étranglement qui entravent la mainlevée rapide des marchandises au sein des pays de la région AOC par la réalisation des Etudes sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises ;
- Adopter pour chaque pays des mesures correctrices en vue de rendre plus fluide le processus de dédouanement des marchandises.

4.3 Résultats

1. Une Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises (TRS) a été réalisée dans chacun des pays membres de la région AOC, conformément à l'Article 7.6 de l'AFE de l'OMC.
2. Chaque pays membre de la région AOC met en œuvre une feuille de route élaborée sur la base des recommandations du TRS et s'est approprié la démarche TRS.

5. Activités

5.1 Résultat 1: Une Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises (TRS) a été réalisée dans chacun des pays membres de la Région AOC, conformément à l'Article 7.6 de l'AFE de l'OMC.

Les activités clefs pour atteindre ce résultat dans chaque pays de la Région AOC consisteront à :

Codes	Activités
1.1	Organiser pour chaque pays de la région AOC un atelier de sensibilisation sur le TRS et la Plateforme TRS de l'OMD.
1.2	Tenir pour chaque pays de la région AOC des séances de travail avec les parties prenantes sur la procédure de dédouanement, la portée et la planification du TRS
1.3	Collecter des données sur le ou les sites sélectionnés pour le TRS dans chaque pays de la région AOC
1.4	Analyser les données collectées et rédiger le rapport
1.5	Editer et publier le rapport du TRS

5.2 Résultat 2: Chaque pays membre de la Région AOC met en œuvre une feuille de route élaborée sur la base des recommandations du TRS et s'est approprié la démarche TRS

Pour atteindre ce résultat, il sera question de :

Codes	Activités
2.1	Elaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du TRS par le pays
2.2	Organiser un atelier de validation de la feuille de route par les différentes parties prenantes
2.3	Soutenir chaque pays dans la mise en œuvre d'une activité phare de la feuille de route
2.4	Organiser un atelier d'accréditation des experts régionaux en TRS

6. Gestion du Projet et Rapports

6.1 Gestion du Projet

La gestion du projet sera assurée par un comité de pilotage et une équipe de projet.

Le Comité de pilotage est chargé du suivi de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.

a. Le Comité de pilotage sera composé de :

- un représentant de la Vice-présidence régional (Président) ;
- un représentant du Secrétariat de l'OMD ;
- un représentant du partenaire au développement ;
- deux représentants des administrations des douanes de l'Afrique Occidentale et Centrale ;
- un représentant du BRRC-AOC ;
- un représentant du CRF Abuja.

L'équipe de projet est la structure technique en charge de la réalisation des activités définies dans le cadre du projet, conformément au chronogramme établi.

b. L'équipe de projet sera composé de :

- un directeur de projet ;
- un représentant du BRRC-AOC ;
- Un gestionnaire financier ;
- Un expert.

6.2 Rapports

Le comité de pilotage fera un rapport semestriel au comité des experts de la région AOC et un rapport annuel à la Conférence des Directeurs Généraux des Douanes.

L'équipe de projet dressera un rapport mensuel au comité de pilotage.

ANNEXES

Annexe 1 : Budget

Aux fins du budget, les coûts moyens suivants ont été utilisés :

Per diem:	200 euros par personne et par nuitée
Frais de voyage:	Vols longue distance : 2800 euros. Local (vols en Afrique): 700 euros
Salles et équipements de conférence	Euro 1000, 1500, 2000, en fonction du nombre de participants et de la durée de l'activité
Visa et traitement médical	120 euros par personne et par activité
Frais de visibilité	300 ou 750 euros, selon le nombre de participants et la durée de l'activité
Coffee break	10 euros par personne le jour de réunion (2 pauses par jour)
Lunch	15 euros par personne le jour de réunion

RUBRIQUES	PU	QTE	MONTANT
RESULTAT 1: Une Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises (TRS) a été réalisée dans chacun des pays membres de la Région AOC, conformément à l'Article 7.6 de l'AFE de l'OMC.			
Activité 1.1: atelier de sensibilisation sur le TRS et la Plateforme TRS de l'OMD.			
Frais de voyage + per diem (3 Experts)		3	
Atelier (location de la salle, repas et pauses café)		50	
Sous Total 1	18 000 €	23	414 000 €
Activité 1.2 : Tenir pour chaque pays de la région AOC des séances de travail avec les parties prenantes sur la procédure de dédouanement, la portée et la planification du TRS.			
Frais de voyage + per diem (2 Experts) pour une mission. <i>(Les experts ne vont faciliter qu'une séance de travail et la douane va prendre le relais)</i>		2	
Atelier (location de la salle, repas et pauses café) pour au moins 2 séances de travail sessions (2 à 3 jour par séance)		50	
Sous total 2	15 000 €	23	345 000 €
Activité 1.3: Collecter des données sur le ou les sites sélectionnés pour le TRS dans chaque pays de la région AOC			
Les agents recenseurs			
Sous total 3	20 000 €	23	460 000 €
Activité 1.4: Analyser les données collectées et rédiger le rapport			
Frais de voyage et per diem	12 000 €		
Atelier (location de la salle, repas et pauses café)	8 000 €		
Sous total 4	20 000 €	23	460 000 €
Activité 1.5: Editer et publier le rapport du TRS			
Edition et publication du rapport du TRS			
Sous total 5	12 000 €	23	276 000 €
RESULTAT 1 /TOTAL			1 955 000 €
Résultat 2: Chaque pays membre de la Région AOC met en œuvre une feuille de route élaborée sur la base des recommandations du TRS et s'est approprié la démarche TRS			
Activité 2.1: Elaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du TRS (par pays)			
Frais de voyage + per diem (2 Experts) pour une mission.		2	
Sous total 1	10 000 €	23	230 000 €

Activité 2.2: Organiser un atelier de validation de la feuille de route par les différentes parties prenantes

Atelier (location de la salle, repas et pauses café)

Sous total 2 8 000 € 23 184 000 €

Activité 2.3 : Mise en œuvre d'une activité phare

Soutenir chaque pays la mise en œuvre d'une activité phare de la feuille de route

Activité 2.4: Atelier d'accréditation des experts régionaux en TRS

Frais de voyage + per diem 2 experts de l'OMD 2

Frais de voyage + per diem 15 participants 15

Atelier (location de la salle, repas et pauses café)

Sous total 45 000 € € 45 000

RESULTAT 2 /TOTAL 459 000 €

TOTAL GENERAL 2 414 000 €

Annexe 2 : Calendrier d'exécution

Résultat 1 : Une Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises (TRS) a été réalisée dans chacun des pays membres de la Région AOC, conformément à l'Article 7.6 de l'AFE de l'OMC.													
Activités	DELAI DE REALISATION ANNEE N												Responsabilité
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Activité 1 : Organiser pour chaque pays de la région AOC un atelier de sensibilisation sur le TRS et la Plateforme TRS de l'OMD.													Le chef de l'Administration des Douanes concernée appuyé par les experts de l'OMD
Activité 2 : Tenir pour chaque pays de la région AOC des séances de travail avec les parties prenantes sur la procédure de dédouanement, la portée et la planification du TRS													Le chef de l'Administration des Douanes concernée appuyé par les experts de l'OMD
Activité : Collecter des données sur le ou les sites sélectionnés pour le TRS dans chaque pays de la région AOC													Le chef de l'Administration des Douanes concernée
Activité : Analyser les données collectées et rédiger le rapport													Le chef de l'Administration des Douanes concernée appuyé par les experts de l'OMD
Activité : Editer et publier le rapport du TRS													Le chef de l'Administration des Douanes et le Ministère du Commerce du pays concerné appuyé par les experts de l'OMD

Résultat 2: Chaque pays membre de la région AOC met en œuvre une feuille de route élaborée sur la base des recommandations du TRS et s'est approprié la démarche TRS													
Activités	DELAI DE REALISATION ANNEE N+1												Responsabilité
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Activité 1 : Elaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du TRS (par pays)													Le chef de l'Administration des Douanes concernée appuyé par les experts de l'OMD
Activité 2 : Organiser un atelier de validation de la feuille de route par les différentes parties prenantes													Le chef de l'Administration des Douanes concernée
Activité 3 : Soutenir chaque pays la mise en œuvre d'une activité phare de la feuille de route													-région AOC -Le chef de l'Administration des Douanes concernée
Activité 4 : Organiser un atelier d'accréditation des experts régionaux en TRS													-région AOC -OMD -BRRC

Annexe 3 : Cadre logique

	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiable	Sources et moyens de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Objectif global : Contribuer à la facilitation des échanges par la réduction des délais et des coûts liés au dédouanement des marchandises au sein de la région AOC	Réduction du temps nécessaire à la mainlevée des marchandises Amélioration dans le classement Doing Business des pays de la Région	Rapport d'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises Publications Doing Business	Inconnue		Niveau de collaboration et de coordination entre les différentes parties prenantes de la chaîne de dédouanement Volonté de l'administration des douanes
Objectif spécifique OS1 : Identifier les goulots d'étranglement qui entravent la mainlevée rapide des marchandises au sein des pays de la région AOC par la réalisation des Etudes sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises ;	Cartographie des goulots d'étranglement et des recommandations pour chaque pays	Rapport de l'étude sur le temps nécessaire à la main levée des marchandises	6 pays	23 pays	Disponibilité d'experts qualifiés Volonté de l'administration des douanes
Objectif spécifique OS2 : Adopter pour chaque pays des mesures correctrices en vue de rendre plus fluide le processus de dédouanement des marchandises	- les mesures correctrices spécifiques à chaque pays sont identifiées - le pourcentage de la fluidité de dédouanement des marchandises augmente	Le document rédigé sur les mesures correctrices Le rapport annuel de l'administration douanière			Disposition des fonds
Résultats attendus R1 : Une Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises (TRS) a été réalisée dans chacun des pays membres de la région AOC, conformément à l'Article 7.6 de l'AFE de l'OMC.					
Activités : Organiser pour chaque pays de la région AOC un atelier de sensibilisation sur le TRS et la Plateforme TRS de l'OMD.	Nombre d'agents des douanes et représentants des autres parties prenantes sensibilisés par pays sur le TRS et la Plateforme TRS de l'OMD	Rapport de l'atelier Liste de présence Attestation de participation	0	50	Disponibilité des fonds Disponibilités des experts Disponibilité et adhésions des

	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiable	Sources et moyens de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques hypothèses et
					administrations douanières
A2 : Tenir pour chaque pays de la région AOC des séances de travail avec les parties prenantes sur la procédure de dédouanement, la portée et la planification du TRS	<ul style="list-style-type: none"> - La Procédure de dédouanement a été mesurée et cartographiée - Questionnaire TRS élaboré - La portée du TRS a été définie - La structure du rapport du TRS a été définie - Le plan de travail avec le calendrier du TRS et les responsabilités assignées ont été convenues 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de la séance de travail Document du plan de travail 			
A3 : Collecter des données sur le ou les sites sélectionnés pour le TRS dans chaque pays de la région AOC	<ul style="list-style-type: none"> - Les données sont recueillies et entrées dans la plate-forme TRS de l'OMD 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de la collecte de données La plateforme TRS de l'OMD 			<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des fonds Existence des données pertinentes Collaboration de chaque administration pour la collecte
Activités A4 : Analyser les données collectées et rédiger le rapport	<ul style="list-style-type: none"> - Les données sont analysées - La première ébauche du rapport est élaborée et présentée à toutes les parties prenantes - La version finale du rapport est consolidée à partir des commentaires des parties prenantes - Le rapport validé par toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'analyse des données collectées 			<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de fonds Identification et disponibilité d'une équipe d'experts qualifiés
A45 : Editer et publier le rapport du TRS	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport est édité et publié - Le rapport est présenté officiellement lors d'une conférence de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport physique - site du BRRC-AOC - le rapport de la conférence de presse - compte rendu dans les médias 			<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des fonds
Résultats R2 : Chaque pays membre de la région AOC met en œuvre une feuille de route élaborée sur la base des recommandations du TRS et s'est approprié la démarche TRS.					
A1 : Elaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du TRS par le pays	<ul style="list-style-type: none"> - La feuille de route est élaborée de commun accord avec toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Le draft du document de la feuille de route 			<ul style="list-style-type: none"> Disposition des fonds

	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiable	Sources et moyens de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
A 2 : Organiser un atelier de validation de la feuille de route par les différentes parties prenantes	La feuille de route est validée au cours d'un atelier impliquant toutes les parties prenantes	Le document finalisé de la feuille de route.			Disposition des fonds Disponibilité de la feuille de route
A 3 : Soutenir chaque pays dans la mise en œuvre d'une activité phare de la feuille de route	Mise en œuvre de l'activité sélectionnée	Rapport du projet			
A 4 : Organiser un atelier d'accréditation des experts régionaux en TRS	Nombre experts en TRS accrédités parmi 15 participants issus des administrations des douanes des pays de la région AOC	Le rapport de l'atelier d'accréditation en TRS	0	15	Disponibilité des fonds Disponibilité de bons candidats issus de des douanes de la Région